

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 SEPTEMBRE 2026
A L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 28 août 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 00 s'est terminée à 18 h 20.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	Clohars-Fouesnant	Fouesnant	Gouesnac'h	La Forêt-Fouesnant	Pleuven	Saint-Evarzec
Présents						
Anne BOURBIGOT Stéphane MOREL Elisabeth VAN HORNE Mathieu CHUTO	Arnaud GUYADER Morgane GUENNOU Philippe GOMEZ	Bruno MERRIEN Laurent LE CAIN Laure CARAMARO Roger LE GOFF Christine JAN Alain GOSSET Cindy BACCON Jean-Michel PIGUEL LOZAC'H Catherine LE FLOCH	Séverine COSQUERIC Pierre-Yves GUILLERMOU Adrien de TONQUEDEC	Marie-Françoise COSQUERIC Marie LATTANZIO Patrick PERES	David DEL NERO Corinne MARTIN Laurent FRANCHETEAU Mona CASELLINO	René ROCUET Anne LAVILLONNIERE Michel GUEGUEN
Absents excusés						
Steven BEGOS (procuration à Catherine LE FLOCH)		Cécile TABARLY (procuration à Bruno MERRIEN) Vincent ESNAULT	Béatrice NEDELEC (procuration à Séverine COSQUERIC)	David RIVIERE (procuration à Marie-Françoise COSQUERIC) Robert LE NAY		Céline SIMONOU (procuration à Michel GUEGUEN) Serge SINOU (procuration à René ROCUET)
Nombre de conseillers présents			29	Nombre de conseillers votants		6

Roger LE GOFF, Président, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2026

AFFAIRES GENERALES

1. Renouvellement du Comité Social Territorial (CST)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2026 A L'UNANIMITE.

RENOUVELLEMENT DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.251-5 et s. ainsi que ses articles R 252.30 et s.,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents,

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2026 est compris entre 50 et 200 agents (142 agents),

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 ci-dessus sert à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel,

Considérant que les dispositions envisagées ont été présentées aux organisations syndicales afin de recueillir leur avis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- ➔ de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- ➔ de décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 3 membres titulaires et 3 membres suppléants,
- ➔ de décider qu'aucune formation spécialisée n'est mise en place et que les questions intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail seront traitées en séance du Comité Social Territorial,
- ➔ de décider le recueil de l'avis des représentants de la collectivité sur l'ensemble des questions intéressant le Comité Social Territorial.

2. INFORMATIONS

- **Visite des sites** de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais (STEP de Penfalud, Station de traitement de Bréhoulou, Les Balnéides et le site de Kerambris) pour les élus communautaires samedi 12 septembre sur la matinée avec rendez-vous à 9h à Kerambris.
- **Sécheresse** : il n'y a pas eu d'arrêté complémentaire à l'arrêté préfectoral car le Pays Fouesnantais a passé le cap avec une semaine tendue autour du 15 août. Globalement les captages et forages ont bien fonctionné, notamment grâce à l'eau de la carrière Lannurien qui a permis de ne pas prendre plus d'eau à l'extérieur et ce malgré des consommations très fortes, sur Bénodet (pics à près de 2 200 m³/jour), sur Fouesnant et la Forêt (on a passé les 5 500 m³/jour) et sur le secteur de Pleuven (jusqu'à 3 000 m³/jour). Aujourd'hui les consommations ont largement diminué.
Patrick PERES demande si les messages de prévention ont impacté la consommation d'eau.
Le Président pense que les gens ont été globalement raisonnables. Il y aura des dégâts sur la flore suite à cette période de canicule. L'eau est un sujet d'une grande priorité pour les années à venir.

Roger LE GOFF
Président




Cindy BACCON
Secrétaire de séance

